

Répondre en groupement aux marchés publics

1. Public visé : Dirigeant d'entreprises d'insertion et de travail temporaire d'insertion.

2. Objectif de formation :

- Connaître **les avantages et les inconvénients du GME**, les points de vigilances et opportunités de la réponse en groupement (Pourquoi se regrouper ?)
- Connaître **les enjeux et les responsabilités des différents acteurs**, les conditions de mise en oeuvre de ces groupements (Comment se regrouper ?)
- Savoir **répondre à un appel d'offres en groupement** d'entreprises
- Maîtriser **les aspects stratégiques, opérationnels et relationnels** du GME
- Savoir **valoriser le GME** auprès des donneurs d'ordres, des entreprises partenaires à la fin de la formation les participants pourront mettre en relation les salariés en CDDI avec de futurs employeurs ou préparer une entrée en formation pour la réussite de leur insertion professionnelle.

3. Les raisons de se former :

- La gestion d'un groupement est complexe, d'où la nécessité d'anticiper et éviter les risques.
- La réponse en groupement est un levier de croissance pour les entreprises.
- Répondre en groupement permet d'augmenter le nombre et la qualité en références.
- Maîtriser les techniques pour gérer un groupement.

4. Programme :

<p>Rappel juridique sur les marchés publics Pourquoi le groupement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Du point de vue des entreprises ▪ Du point de vue du Maître d'ouvrage ▪ Du point de vue du Maître d'oeuvre <p>Quelle forme pour le groupement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupement solidaire ▪ Groupement conjoint ▪ Le Mandataire ▪ La sous-traitance <p>Les spécificités d'une réponse en groupement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comment former le groupement en phase appel d'offres ▪ Organiser la réponse du groupement à l'appel d'offres ▪ Mettre en avant le groupement dans le mémoire technique ▪ Les pièces administratives de la réponse 	<p>L'exécution du marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le référent unique du groupement (mandataire) ▪ Le coordinateur du groupement ▪ Comment gérer les rapports inter-entreprises ? ▪ Comment gérer les rapports avec le Maître d'oeuvre et Maître d'ouvrage ? ▪ Les outils de gestion (planning, supports papier unifiés...) <p>Retour sur expérience :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficultés rencontrées ▪ Les erreurs à éviter ▪ Les points forts à développer <p>Quizz</p>
--	---

5. Les + de la formation :

- La formation est animée par un professionnel mandaté par les entreprises pour gérer les groupements.
- Retour d'expérience et fiches pratiques pour être rapidement opérationnel Nos engagements.

Nos engagements :

- Le professionnalisme des intervenants. Ils effectuent aussi des missions en entreprise et ont plus de 10 ans d'expérience.
- Le contenu opérationnel pour garantir une mise en oeuvre rapide.
- Le suivi des compétences des stagiaires grâce à un espace d'e-learning.

6. Pédagogie :

- Méthode d'animation basée sur une participation active sur le principe de la formation-action.
- Exemple de convention.
- Checklist sur la stratégie de groupement, sur les facteurs clefs de réussite.
- Accès gratuit à notre plateforme d'e-learning.
- Un dossier contenant des fiches pratiques et des documents sera transmis par mail aux stagiaires après la formation.

7. Modalités pratiques :

<i>Dates de la formation</i>	27 septembre 2017
<i>Lieu de formation</i>	FEDERATION DES ENTREPRISES D'INSERTION ILE DE FRANCE 12 rue de la Lune 75002 PARIS (M° Bonne Nouvelle)
<i>Nombre de jours</i>	1 jour
<i>Horaire journalier</i>	7h
<i>Coût net de la formation</i>	300 € / stagiaire pour les adhérents à la fédération des entreprises d'insertion Ile de France
	390 € / stagiaire pour les non adhérents à la fédération des entreprises d'insertion Ile de France
<i>Effectif</i>	8 à 12 participants
<i>Numéro de l'organisme de formation</i>	11752664275
<i>SIRET de l'organisme de formation</i>	332 712 603 00064